

Mont-Saint-Aignan

& ses espaces verts



Mont
Saint
Aignan



Association
Pomologique de
Haute-Normandie
- Adhérer -



SOMMAIRE

Quelques dates clés	3
La gestion différenciée	4
Les différents enjeux de la gestion différenciée	6
La tonte	8
Le fauchage	10
La taille des haies bocagères	11
La taille des arbres	12
Les arbres à Mont-Saint-Aignan	13
Ôphyto dit, Ôphyto fait	15
À travers les années...	16
Parcours Flore	18
Évolutions pour les prochaines années	20
Foire aux questions	22

Quelques dates clés :

2008

Plan de désherbage

Première commune à s'engager dans un plan de désherbage. En collaboration avec l'agence de l'eau et la FREDON. Objectif sur 5 ans : arrêt total de produits phytosanitaires.



2017

Charte Niveau 3

Obtention du plus haut niveau de la charte d'entretien des espaces verts.



2019

Territoires engagés pour la nature

Remise du label par la DREAL, la région Normandie et l'Agence Française pour la biodiversité.



2016

AUDIT

Audit de la métropole Rouen Normandie et de la FREDON.

2018

Terre Saine, communes sans pesticides

La commune de Mont-Saint-Aignan reçoit le label d'excellence.



La gestion différenciée

*"Entretien autant que nécessaire
mais aussi peu que possible"*

Concept ayant émergé dans les années 90, la gestion différenciée a été définie de nombreuses façons.

Mais toutes les définitions s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'un mode de gestion plus respectueux de l'environnement écologique, en alternative à la gestion horticole intensive et qui s'adapte à l'usage des lieux.

À Mont-Saint-Aignan, les massifs sont paillés afin de limiter l'arrosage et le désherbage.

Ce paillage est rechargé chaque année, sa dégradation participe à l'amélioration de la qualité du sol.

De plus, des zones de prairies sont créées dans les pelouses avec un fauchage annuel et un suivi de la flore.

Les arbres sont laissés en port libre et ne sont taillés que raisonnablement, uniquement lorsque c'est nécessaire.



Avenue du Mont au Malade, vue sur le square Lanfry

La gestion différenciée

La gestion différenciée permet de varier et d'adapter l'entretien d'un espace vert en fonction de son utilisation. On adopte pour chaque espace vert un protocole de plantations et d'entretiens spécifiques en fonction de la nature des sols, du taux de fréquentation, des activités ludiques possibles... Cette pratique a de nombreux avantages :

Une réduction des coûts d'entretien due à l'espacement des tontes à des endroits qui dévoilent leur intérêt en étant laissé naturel une partie de l'année.

L'apparition de flore locale grâce à une tonte raisonnée qui permet aux graines de germer.

La réapparition de faune, favorisée par la flore sauvage et les herbes hautes.

Proportion Tonte régulière / Tonte raisonnée	
■ Tonte régulière (Tonte tous les 10-15 jours environ)	54%
■ Tonte raisonnée (Tonte tous les 20-25 jours environ)	46%



Détail par type de tonte (en m ²)	
Tonte régulière	56 769
Tonte raisonnée	49 148
Tonte totale	105 917

À Mont-Saint-Aignan, cette pratique s'inscrit dans une optique globale à l'échelle intercommunale, notamment pour faciliter le transfert de biodiversité (trame verte).

On observe au sein de la ville plusieurs zones de nature (Bois du Cotillet, parc du Village, espace Marc Sangnier...) qui permettent aux espèces animales de se mouvoir plus facilement, ce qui donne lieu à une meilleure dissémination des graines et des fruits d'arbres.



Alignement de charmes en taille topiaire rue Blanche de Castille

Les différents enjeux de la gestion différenciée

Enjeux environnementaux :



Préserver, enrichir la biodiversité des espaces naturels et des espaces urbains à caractère naturel.



Supprimer les intrants phytosanitaires.

Arrêt total à Mont-Saint-Aignan en 2017.
Utilisation d'engrais biologiques plutôt que synthétiques sur les terrains de sport en herbe.



Valoriser les déchets verts :

Paillage avec les résidus des tailles d'arbres.
Utilisation du terreau issu de la centrale de compostage locale de la Valette, à Maromme.



Limiter l'utilisation de bâches plastiques et tissées.

À Mont-Saint-Aignan, ce matériau n'est plus utilisé depuis maintenant 15 ans.

Enjeux culturels :



Privilégier les essences locales pour valoriser l'identité des paysages communaux.

Mise en place de haies bocagères au Parc du Village ou encore derrière la Poste des Coquets. Réintroduction progressive d'une flore sauvage dans la commune.



Distinguer les sites de prestige et patrimoniaux.

Individualisation des sites qui sont gérés sur mesure.
Les 3 niveaux de la gestion différenciée sont : horticole, naturel et mixte.



Évolution du savoir faire des agents et des entreprises :

Il faut permettre l'évolution des pratiques professionnelles en favorisant des techniques qui se veulent plus respectueuses de l'environnement.

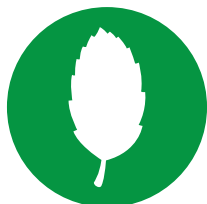
Les différents enjeux de la gestion différenciée

Enjeux économiques :



Évolution de la manière de travailler.

Remise en question des anciennes pratiques ainsi qu'une réorganisation, et cela, depuis plusieurs années.



Un entretien spécialisé.

En fonction de l'usage et des besoins du site.



Adapter le matériel.

La ville de Mont-Saint-Aignan a fait l'acquisition en 2019 d'une balayeuse et diversifie également son petit matériel de désherbage.

Enjeux sociaux :



Limiter l'exposition des agents et des habitants aux produits phytosanitaires.

Depuis 2017, la commune de Mont-Saint-Aignan a arrêté l'utilisation de ces produits.



Favoriser l'autonomie des agents.

En formant les agents de la ville et en faisant évoluer les entreprises avec de nouvelles pratiques.



Améliorer le cadre de vie des habitants.

À Mont-Saint-Aignan, on bénéficie d'un cadre privilégié avec plusieurs hectares de nature.



Sensibiliser le grand public à l'environnement.

La ville met en place des activités telles que des sentiers botaniques, associant flore sauvage et reconnaissance d'arbre. Avec la mise en place d'inventaires partagés.

La tonte

La tonte représente un poste important en terme de temps d'entretien des espaces verts, tendance d'autant plus affirmée que les surfaces à gérer augmentent dans la plupart des communes pour répondre au besoin croissant des habitants de plus de nature.

La tonte est adaptée en fonction des besoins et des fréquentations des sites. Elle est très régulière en centre ville par exemple, et a une fréquence plus modérée sur d'autres sites. Les tontes sont réalisées avec une tondeuse rotative avec export des déchets sur une plate-forme agréée aux frais de l'entreprise, y compris découpage des bordures en limite des allées, massifs, haies, cuvettes, bordures de plantations incluant un passage de rotofil en surface sur trottoir et côté caniveau.

Le ramassage des papiers, détritiques, et feuilles mortes est à réaliser avant et après chaque passage, toute l'année.



Entreprise intervenant pour le compte de la ville, réalisant une tonte dans le centre ville urbain de Mont-Saint-Aignan.

On retrouve deux classes de tonte, appelées communément, **classe 1** et **classe 2**.

Classe 1 : Déclenchement de la tonte lorsque le gazon atteint entre 5 et 7 cm maximum sur les grands axes de circulation, soit environ une fois par semaine en saison de pousse. Environ 20 à 24 passages prévisionnels par an.

Classe 2 : Déclenchement de la tonte lorsque le gazon atteint entre 7 et 9 cm maximum en zones résidentielles, soit environ tous les 10/15 jours en saison de pousse. Environ 8 à 15 passages prévisionnels par an.

Plan des classes de tonte

HOUPEVILLE

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

DRESSE PAR LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE

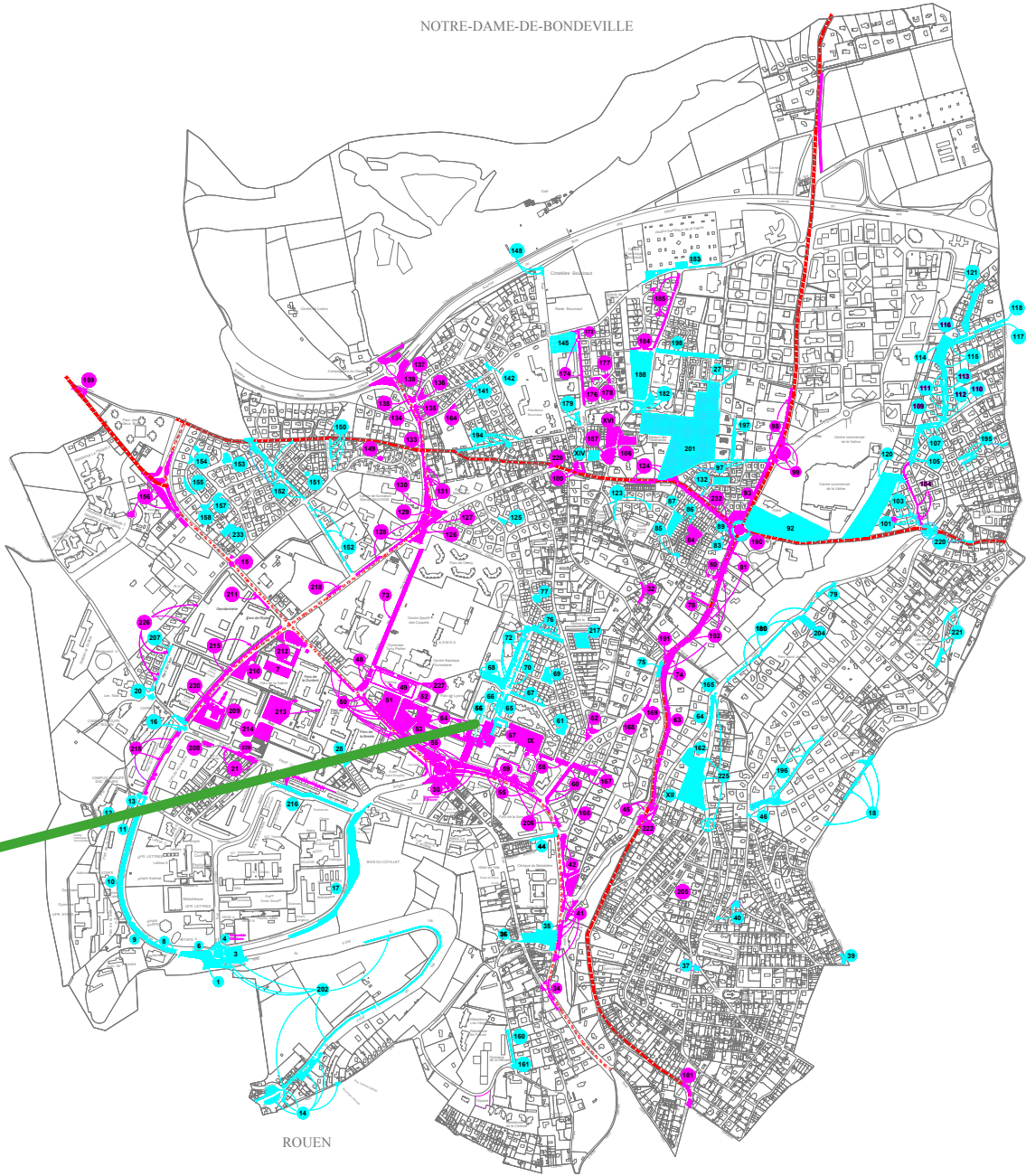
LEGENDE :

- Classe 1 : Zone de prestige : hauteur maximale de pousse : entre 5 et 7 cm maximum : soit 20 à 24 passages prévisionnels par an
- Classe 2 : Zones résidentielles : hauteur maximale de pousse : entre 7 et 9 cm maximum : soit 8 à 15 passages prévisionnels par an

A noter : les hauteurs maximales de pousse sont des hauteurs maximales de gazon à ne pas dépasser et ne sont pas les hauteurs de tonte réalisées, qui peuvent varier entre 3 et 6 cm selon le type de site et la période de l'année.

ECHELLE : 1 / 5000e

Date : Janvier 2018



Le fauchage

Le fauchage différencié ou tardif consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés de la route et partout où cela est possible sans créer de gêne pendant la période estivale et à n'intervenir qu'au début de l'automne.

Il existe deux types de fauchage. Les grandes prairies, telles que celles du Bois du Cotillet, sont fauchées une fois par an.

La première fauche en bord de voirie et en zone de prairie, avec ou sans export, a lieu en juin, la seconde en octobre.

Le fauchage avec exportation, qu'est-ce que c'est ? En quoi est-ce bénéfique ?

C'est bénéfique de bien des manières !

C'est un mode d'entretien qui consiste au fauchage et ramassage des déchets liés à la fauche. L'exportation de ces produits de fauchage favorise l'apparition de nouvelles espèces, en effet, la flore sauvage apprécie un sol non enrichi ! L'exportation diminue également les coûts d'entretien et l'accumulation de matière organique sur les accotements.

À contrario, le gyrobroyage sans ramassage appauvrit la biodiversité, c'est pourquoi le fauchage sans ramassage (gyrobroyage) est limité aux sites inaccessibles où la nature du terrain, en pente, ne permet pas l'exportation.



Vue sur les prairies du Bois du Cotillet.
Seuls les chemins de promenades sont tondu régulièrement.

Type	Exemples	Fréquence d'entretien	Superficie en m ²	%
Tonte avec exportation des déchets (classe 1 et classe 2)	Axes à forte fréquentation, écoles ...	2 fois par mois	89 004 (8.9Ha)	14%
Fauchage avec exportation des déchets	Prairies, bois	1 à 2 fauchages par an (février et octobre)	433 469 (43.3Ha)	70%
Fauchage sans exportation	Certains acc. de voirie, site en attente de chantier	1 à 2 fauchages par an (février et octobre)	21 620 (2.1Ha)	3%
Totaux			621 837 (62.1Ha)	100%

La taille des haies bocagères

La taille des haies consiste à conserver les formes et les volumes des haies régulières.

La première taille est réalisée en juin, la seconde en septembre. Ce mode d'entretien est similaire à celui pratiqué pour l'entretien des haies bocagères de nos campagnes normandes. Il y a 10 171 mètres linéaires de haies à Mont-Saint-Aignan. La majorité sont taillées de manière traditionnelle, certaines sont taillées en **haie bocagère**.

À savoir :

- Tous les ans, 2 fois par an on taille uniquement les 2 faces de la haie, en laissant les arbustes pousser en hauteur.
- Tous les 4 ans une taille remet la haie à sa hauteur d'origine.

Une étude est en cours afin de faire évoluer l'entretien de certaines haies de la ville, actuellement taillées traditionnellement, en entretien de haie bocagère, technique plus favorable à l'accueil de la faune.



Haie bocagère à l'arrière de la poste des Coquets, rue Robert de Torigni.



Haie bocagère du parc du Village, rue Guesnier.

La taille des arbres

Il y a différents types de tailles d'arbres, on retrouve la taille en vert, la taille d'entretien, la taille d'éclaircie ect.

La taille en vert, appelée aussi taille topiaire, est réalisée annuellement et permet de contenir le volume des arbres. Elle est similaire à une taille classique de haie, mais appliquée aux arbres.

La taille d'entretien ou d'éclaircie permet de conserver la forme originelle de l'arbre en port libre en enlevant seulement les parties mortes ou cassées. Cela permet de conserver un aspect naturel aux arbres en préservant l'intégrité du paysage champêtre de la commune. Ce type de taille est réalisée en automne et en hiver tous les 3 à 5 ans, en fonction du besoin, en dehors des fortes gelées hivernales.



Cèdres à proximité du parc de La Londe et de la place du Souvenir Français



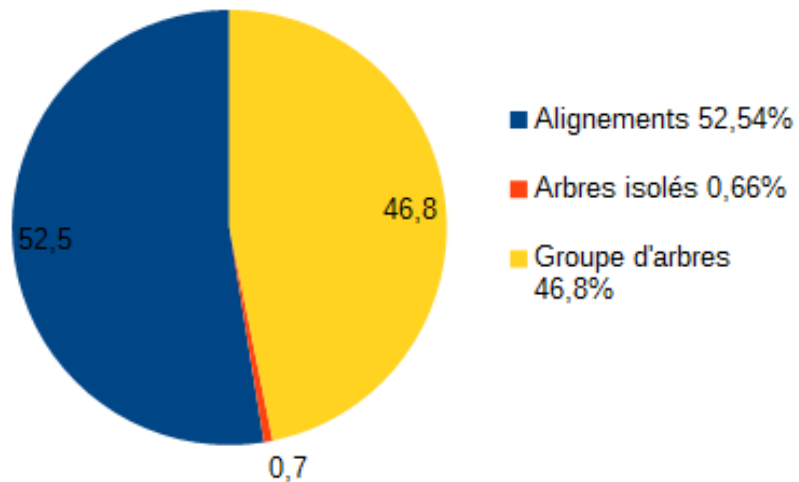
Tilleuls argentés fraîchement éclaircis
rue du Docteur Fleury, côté parc de Lyons

Les arbres à Mont-Saint-Aignan

- Par disposition

Il s'agit ici des arbres en milieu urbain. Les zones de parc et zones boisées, comme le Bois du Cotillet et le parc du Village, sont comptabilisées individuellement.

Type	Nombre	%
Alignement	1665	52,54
Arbres isolés	21	0,66
Groupe d'arbres	1483	46,80
Totaux	3169	100



Le saviez-vous ?

la Ville a mené en 2015 un recensement du patrimoine arboré remarquable, sur le domaine public comme sur le domaine privé. 121 arbres ont été identifiés en tant qu'élément de paysage à préserver au sein du Plan local d'urbanisme.



Groupe de pins placette du Roumoix



Frêne isolé
Impasse des Hauts-Champs



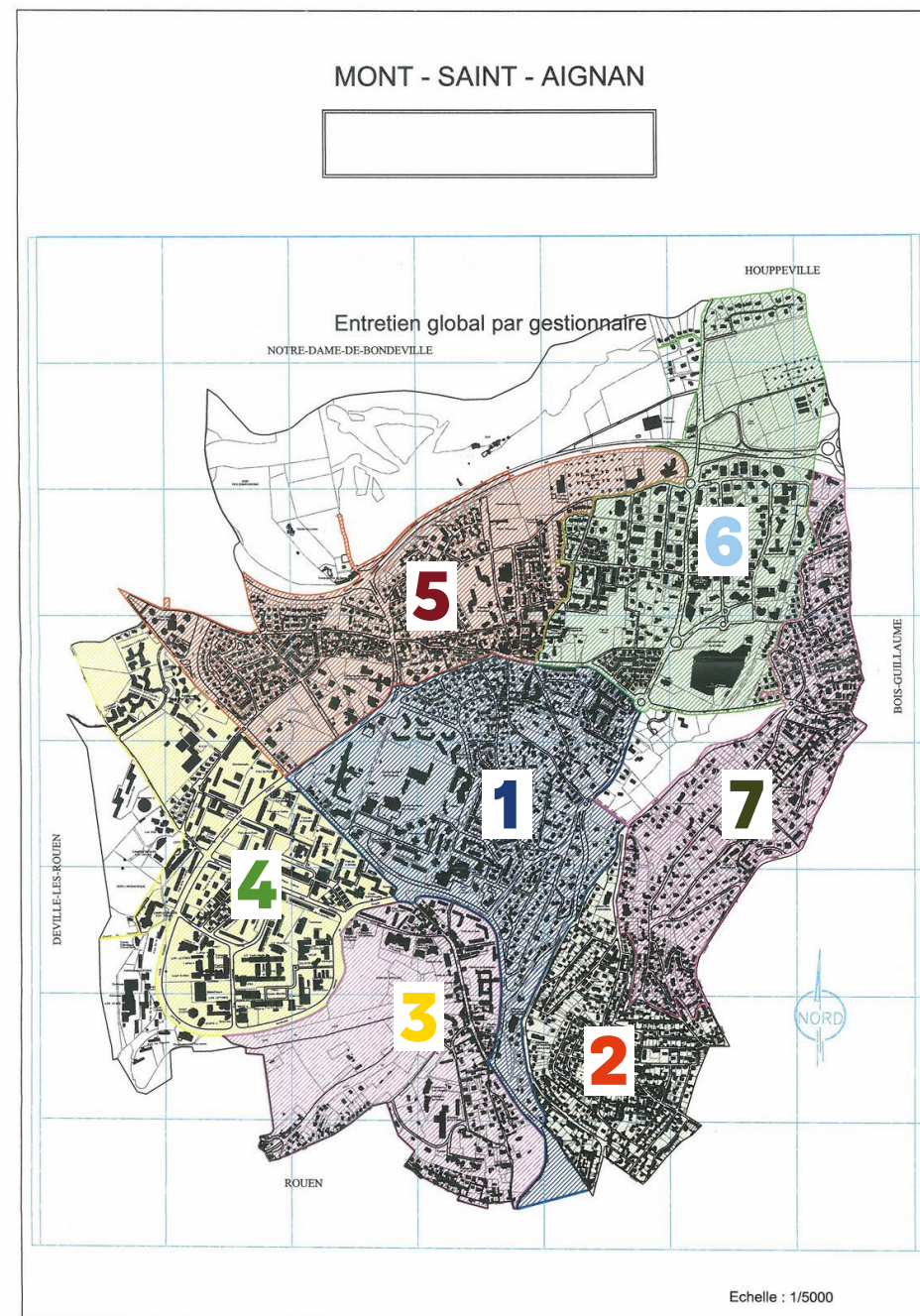
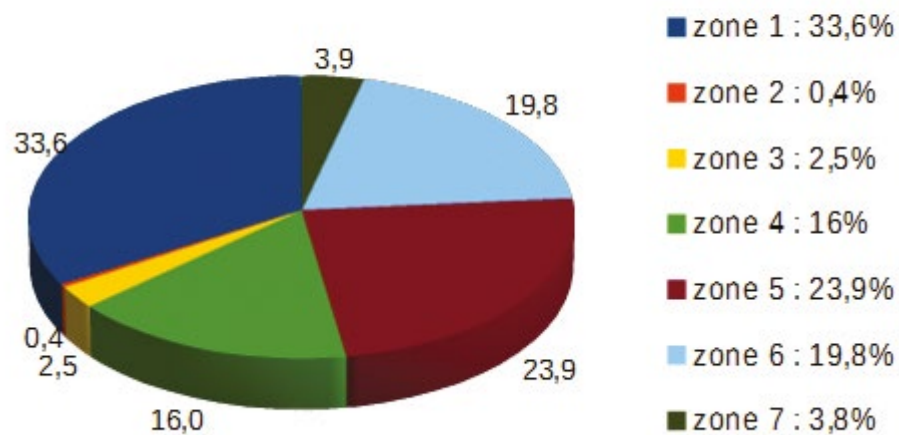
Alignement de tilleuls rue Lefort Gonssolin

Les arbres à Mont-Saint-Aignan

- Par zone

Zone	Nombre	%
Zone 1	1064	33,58
Zone 2	12	0,38
Zone 3	80	2,52
Zone 4	508	16,03
Zone 5	756	23,86
Zone 6	627	19,79
Zone 7	122	3,85
Totaux	3169	100,0

Répartition par zones.



Ôphyto dit, Ôphyto fait

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de l'application de la mise à jour de la loi Labbé, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'État ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts. Et cela pour les domaines publics et privés.

Les particuliers aussi sont concernés par cette loi puisque la vente en libre-service est également interdite.

En 2017, l'arrêt total des produits phytosanitaires a valu à la ville d'obtenir la charte d'entretien des espaces publics au niveau 3, le plus élevé du label.



À travers les années

Avant 2005 :

La gestion des voiries et des espaces verts pratiquée pénalisait la biodiversité : tonte intensive, gyrobroyage sans export, taille sévère systématique des arbres, usage massif de désherbant et plantations essentiellement horticoles étaient autant d'obstacles à l'épanouissement de la flore spontanée malgré un fort potentiel hérité d'un passé agricole et de la qualité des aménagements urbains des années 1960/1970.

En 2006 :

La commune décide d'arrêter l'utilisation des plantes annuelles/bisannuelles dans ses massifs, jugée trop gourmande en eau, au profit d'aménagements paysagers valorisant les arbres et intégrant des vivaces, arbustes et graminées.

À partir de 2007 :

Les pratiques de taille d'arbres évoluent et la taille sévère est progressivement abandonnée au bénéfice d'une taille raisonnée, préservant les houppiers des arbres, habitat essentiel de nombreuses espèces d'oiseaux et insectes et garant d'un paysage de qualité.

Dès 2008 :

La ville de Mont-Saint-Aignan a été la première commune de la métropole de Rouen Normandie à s'engager dans un plan de désherbage, en collaboration avec l'agence de l'eau et la FREDON, avec objectif d'arrêt progressif sur 5 ans visant un arrêt total de l'usage des produits phytosanitaires.

C'est le début d'un profond changement de pratique en faveur d'une gestion plus écologique des espaces publics et naturels, qui se poursuivra sur une décennie, parfois à contre courant des communes voisines, avec son lot d'échecs, mais surtout, de réussites.

En 2017 :



Grâce aux orientations de gestion des espaces verts et aux choix de projets portés par les élus successifs de ces trois derniers mandats, la commune a obtenu dès son inscription et après validation via un audit mené par la métropole Rouen Normandie, le niveau 3 de la charte d'entretien des espaces verts publics.

En 2019 :



La ville de Mont-Saint-Aignan a reçu le label « Territoires engagés pour la nature » par la DREAL, la région Normandie et l'Agence française pour la biodiversité.

En 2018 :



La ville de Mont-Saint-Aignan obtient le label national d'excellence « Terre Saine, communes sans pesticides ».

En 2020 :



Mise en place d'un sentier botanique, basé sur la plantation d'espèces indigènes. En partenariat avec Tela Botanica et leur application Smart'Flo.

Parcours Flore

En 2020, le projet Parcours Flore a vu le jour.

En effet, il s'agit ici d'un travail de sensibilisation des habitants à la flore sauvage locale.

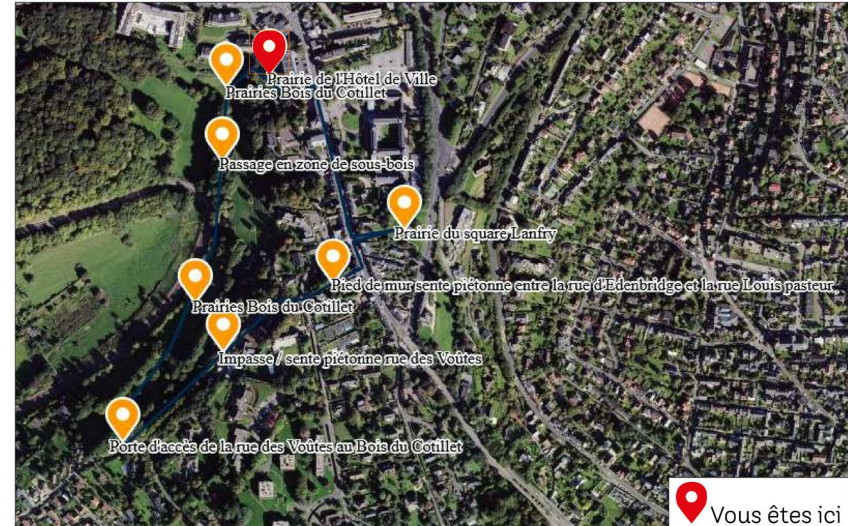
Depuis plusieurs années, la commune de Mont-Saint-Aignan réalise un travail de réintroduction d'espèces sauvages avec l'aide d'un naturaliste.

Le projet a pour objectif de faire découvrir la richesse de la biodiversité locale, le temps d'un parcours à travers différents sites de la commune.

De plus, une collaboration avec Tela Botanica est née et permet d'une part, de répertorier ce sentier botanique et, grâce à leur application Smart'Flore, d'obtenir des fiches botaniques pour chaque espèce.

Sentier botanique

Parcours Flore



Découvrez Parcours Flore !

Parcours Flore fait le lien entre plusieurs sites disposant d'une flore sauvage variée mettant en valeur la richesse de la biodiversité floristique de la commune.

Un travail de réintroduction d'espèces sauvages a été réalisé en 2011, 2012 et 2013 par l'intervention d'un naturaliste, sous la forme de semis de graines et d'introductions de jeunes plants afin que ces espèces se naturalisent et se multiplient ensuite de façon autonome.

A ce jour plus d'une centaine d'espèces différentes ont été identifiées sur les différents sites en juillet 2019, principalement sur Parcours Flore. De nouvelles plantations ont eu lieu en 2019 et 2020 afin de renforcer l'attrait de cette promenade.

Des panneaux installés aux points d'intérêts floristiques du parcours vous permettront de les identifier vous aussi !

Vous pouvez retrouver la liste complète des végétaux du Parcours Flore sur le site de la ville de Mont-Saint-Aignan, disponible en flashant ce code:



Vous n'avez pas de smartphone ?
Aucun problème, tout au long du parcours, des panneaux étapes vous informent des espèces présentes sur le terrain !



Vous pouvez installer l'application Smart'Flore pour en savoir plus sur les espèces présentes sur Parcours Flore

- Téléchargez l'application Smart'Flore sur votre smartphone
- Rendez-vous dans «Sentiers Botaniques»
- Sélectionnez le sentier Parcours Flore
- Vous pouvez scanner les codes QR tout au long du parcours pour en apprendre plus sur la végétation qui vous entoure !



Parcours Flore

- Smart'flore

Ce projet est donc un point clé entre les différents enjeux exposés précédemment.

Il a la fois un impact environnemental sur la biodiversité ainsi que sur les écosystèmes locaux.

Il joue sur les aspects conviviaux contrairement à une simple promenade.

Il permet d'en savoir un peu plus sur le site, et cela, grâce à sa botanique.

L'un des intérêts principaux, est de laisser cette flore indigène se réintroduire et se développer de manière autonome.

Afin de retrouver dans nos rues, des plantes sauvages originaires de la région dont certaines où l'existence a même été oubliée.

 **SMART'FLORE**

LES COINS DE NATURE SONT PARTOUT

En créant des sentiers botaniques, Smart'Flore invite à revisiter ces coins de nature parfois oubliés de notre environnement proche et devient prétexte à sortir et créer du lien avec cette nature

Smart'Flore est un projet collaboratif et les ressources créées sont sous licence CC-BY-SA, donc librement réutilisables. Ici chaque contribution profite à tous

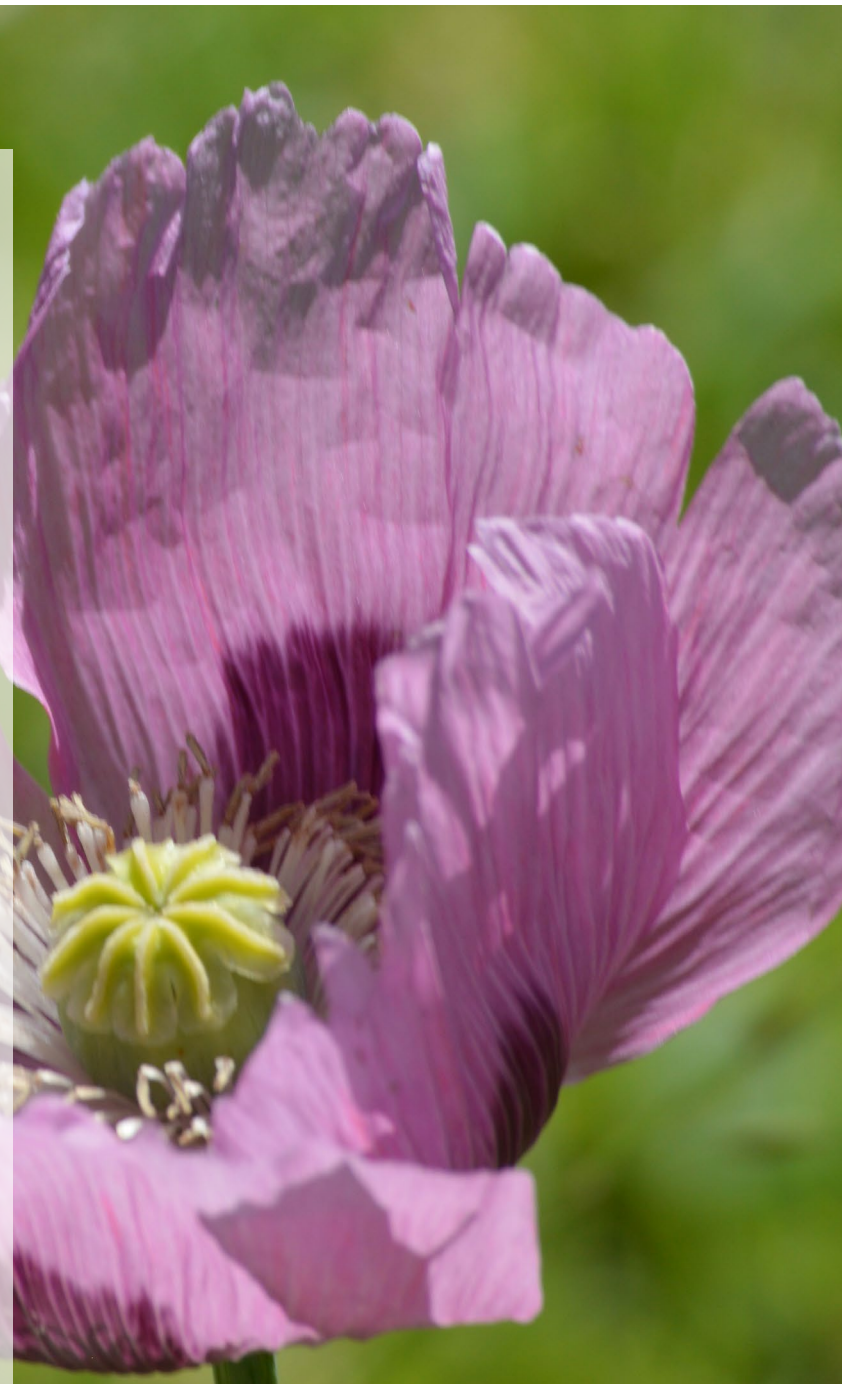
Noccaea rotundifolia (L.) Moench
Le Tabouret à feuille ronde

Cette espèce décore les éboulis mouvants des Alpes. Elle forme souvent des touffes compactes car la plante émet de longs rejets rampants. Les feuilles vertes ou bleuâtres sont un peu charnues et embrassent les tiges portant les fleurs. Ces dernières, de couleur rose à lilas, sont groupées en inflorescences denses.



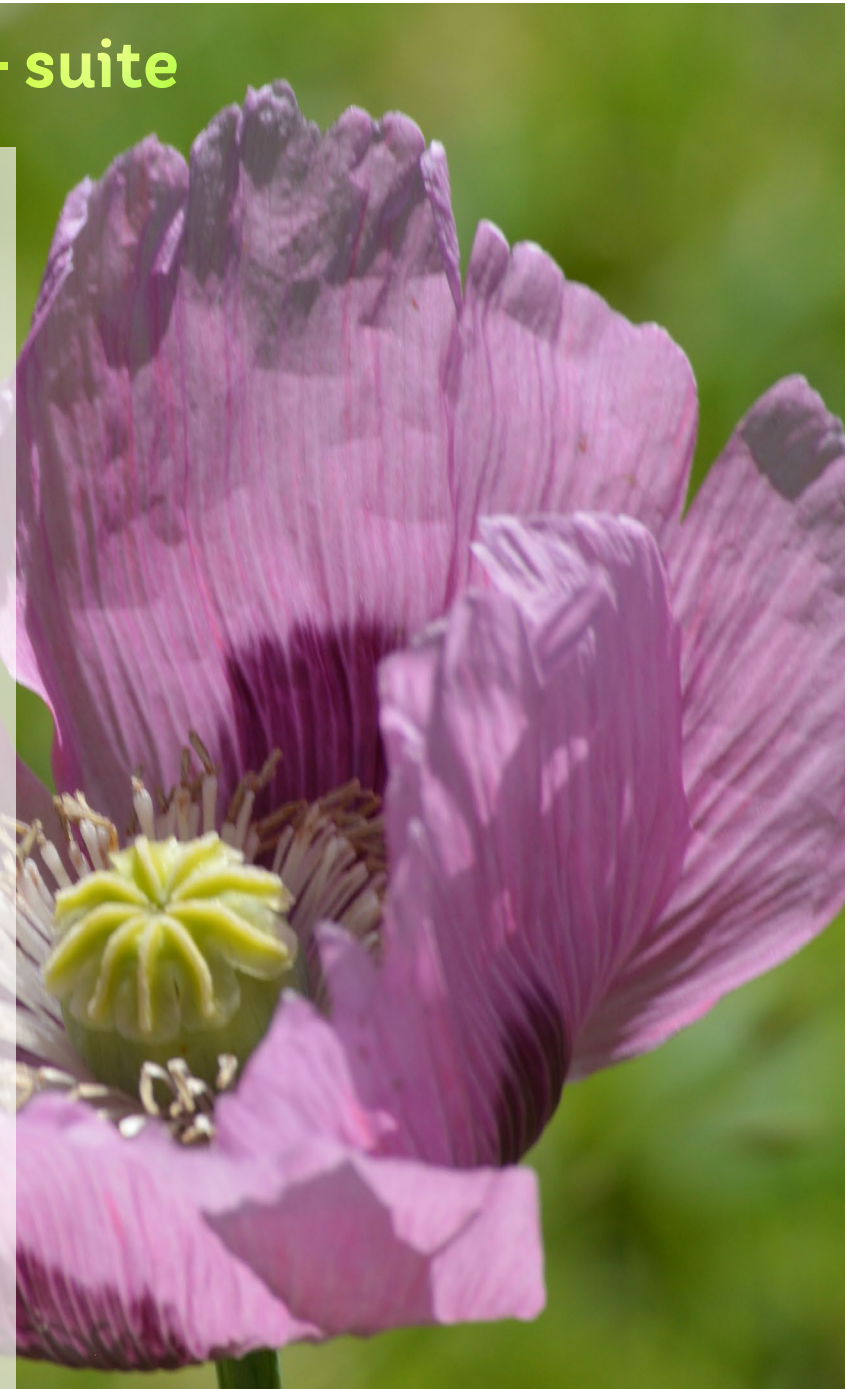
Évolutions pour les prochaines années

- Requalification de zones de tontes en zones de fauchage : extension des surfaces de fauches avec export en centre ville.
- Renaturation des surfaces enherbées pauvres floristiquement par réintroduction de semis/plants via des plantations naturalistes et poursuite des plantations de bulbes, vivaces dans les pelouses.
- Création de nouveaux espaces de tonte/fauchage sur les espaces publics de bords de voirie, pieds de murs via réengazonnement ou création de zone de fauche.
- Requalification de zones stabilisées en gazon.
- Élaboration d'un plan de gestion des zones boisées.
- Élaboration d'un plan de gestion différenciée par parc et grand site (exemple : en intégrant la rotation des débroussaillages de ronciers).
- Requalification de certaines haies taillées deux fois par an en haies bocagères : exemple haies bordant le Bois du Cotillet côté université.
- Installation de nichoirs dans les arbres des quartiers d'habitations et des cours d'écoles.
- Valorisation de la diversité du patrimoine arboré en rendant accessible l'inventaire des arbres via création de sentiers découvertes des arbres à travers différentes promenades sur la ville et accès public à l'inventaire via application smartphone.



Évolutions pour les prochaines années – suite

- Poursuite du travail de requalification des massifs sur l'ensemble de la ville (30 à 40% réalisé pour 60 à 70% restant à s'engager).
- Plantation en bulbes vivaces des pieds d'arbres et pieds de haies.
- Semis trèfles aux pieds de certaines haies.
- Expérimentation de végétalisation des pieds d'arbres et de haies.
- Projet de plantation du cimetière afin de créer une trame verte via un corridor écologique entre deux réservoirs de biodiversité. Parc du Village → Mail des chênes des marais → projet de plantation d'alignements d'arbres créant une nouvelle allée de promenade au cimetière vers la lisière boisée de la route départementale RD43.
- Réaménagement du Parc du Village.
- Acquisition du Bois Clamagéran et création d'un parc urbain avec zones d'accueil du public et sanctuarisation d'espaces visibles pendant une promenade mais non accessibles.
- Renouvellement du patrimoine arboré urbain avec objectif de diversification sur la base de l'inventaire existant.
- Étude de la possibilité de végétalisation des bords de voirie de murs et de zones minérales dans le cadre du changement de gestion induit par l'arrêt total des désherbants.



Foire aux questions

1 -> Pourquoi les arbres ne sont-ils pas taillés régulièrement à Mont-Saint-Aignan ?

Les arbres ne sont taillés que par nécessité, mais cela doit être le moins souvent possible. C'est la base de la gestion différenciée qui régie aujourd'hui les espaces verts de la commune.

2 -> Pourquoi ne tond-on pas à la même fréquence à différents endroits ?

Chaque site a son propre fonctionnement et par conséquent, une fiche d'entretien qui lui est propre. Les besoins sont différents d'un site à un autre. Par exemple, en saison de pousse, les pelouses de l'avenue du Mont aux malades sont tondues (classe 1)... Alors que les pelouses bordant le bois du Cotillet sont tondues en classe 2 avec de nombreux espaces gérés en fauchage.

3 -> Pourquoi des entreprises interviennent sur les espaces verts à Mont-Saint-Aignan ?

Certaines entreprises interviennent pour le compte de la Ville afin de réaliser les tâches d'entretien selon un cahier des charges spécifique respectueux de l'environnement. L'entretien est réparti entre les agents de la Ville, concentrés sur les parcs, les écoles et le cimetière, et les entreprises, qui gèrent l'entretien des espaces publics (bords de route, zones résidentielles, ...).

4 -> À quelle période réalisez-vous les interventions espaces verts ?

Le prévisionnel des périodes auxquelles sont réalisés les travaux espaces verts de taille de haies et de fauchage des bords de voirie et zones de prairies, pour l'ensemble des commandes passées aux entreprises (prestations marché) :

- Les tailles de haies :

1^{er} passage : courant juin

2nd passage : courant septembre

- Fauchage des bords de voirie et zones de prairies avec et sans exportation :

1^{er} passage : courant juin

2nd passage : courant octobre

- La taille des arbres :

Taille en vert : juin/juillet

Taille d'entretien : octobre à février



Réalisation : Elise Déniel apprentie en BTSA aménagement paysager - Félix Maujean ambassadeur environnement - Alexandre Feron responsable qualité/chargé d'étude technique
Service du cadre de vie / Pôle Urbanisme et Environnement